

# Suppressions d'Emplois 2026 la baguette magique de la nouvelle méthode d'allocation des emplois



*Ou comment nous expliquer qu'il faut nous estimer heureux car nous n'aurions que 5 suppressions d'emplois.*

La Loi de Finances pour 2026 est passée (grâce à un énième 49 al 3) et entérine donc les **550 nouvelles suppressions d'emplois** que la DGFIP va encore subir cette année au niveau national (c'est pas comme si le rétablissement des finances publiques était une priorité!).

Au plan local, la DDFIP des Landes va bien évidemment participer au massacre, comme chaque année.



**Seulement - 5 emplois annoncés ,  
mais qu'en est il vraiment ?**



**Solidaires Finances Publiques vous explique tout ça.**

Jusqu'en 2025, les effectifs étaient ventilés par service et par grade au sein d'un tableau des emplois appelé TAGERFIP (Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques) où chaque emploi était occupé (ou pas) par un agent ou une agente qui pouvait travailler à temps plein ou à temps partiel.

**On parlait communément de « chaises » (ou comment à la DGFIP on parle de personnes comme de meubles...).**

Les emplois non occupés étaient dits « vacants ».

Depuis le 1er janvier 2026 il n'est plus question de TAGERFIP mais d'« allocation et de gestion des emplois en équivalent temps plein (ETP) », un ETP correspondant à une personne travaillant à temps plein ou (par exemple) à 2 personnes travaillant à 50 %.

On pourrait se dire « chic, on va enfin compenser les temps partiels ! », et c'est ce que prétend la DGFIP.

**Oui, mais non... car les emplois sont ajustés en fonction de « la réalité des effectifs en ETP ».**

Autrement dit, pour le référentiel 2026, on ne part pas des emplois théoriques à temps plein (le TAGERFIP de 2025) mais des emplois effectivement occupés et pour la quotité de travail effective en 2025. Donc (magie de la DGFIP) d'une part on fait disparaître les emplois vacants et d'autre part les temps partiels ne sont pas

compensés puisqu'une personne qui travaillait à mi-temps en 2025 compte pour 0,5 ETP dans le référentiel servant de base pour 2026.

La nouvelle modalité de pilotage des emplois et des effectifs, pompeusement dénommée « ré-allocation des emplois », fait ainsi disparaître les postes vacants d'un coup de baguette magique et en plus sans indiquer combien !

## Concrètement à la DDFIP des Landes , ça donne quoi ?

En 2025, il y avait **559 emplois au TAGERFIP** mais seulement **555 emplois effectifs**, et c'est bien ce dernier chiffre qui va servir de référence pour 2026.

Les documents du CSAR indiquent **550 ETP** au 01/09/2026.

**C'est donc - 9 emplois et non – 5, comme veut nous le faire croire la DGFIP.**

Ce sont donc tous les services qui vont être à nouveau concernés par de nouvelles restructurations / réorganisations afin de pallier aux manques de bras, au détriment aussi de nos missions de service public !

***Nous aurons plus de précisions sur les grades et la déclinaison service par service dans les documents du CSAL emplois du 27 mars.***



***Face à la destruction de la DGFIP par ses propres « ir »responsables, Solidaires Finances Publiques 40 appelle les agent.es à organiser la riposte et vous invitera prochainement à des HMI tournées vers l'action.***